

Séance du 02/09/2020

Date de convocation : 28/08/2020

L'an deux mil vingt, et le deux du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni, à huis clos, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chaux la Lotière, sous la Présidence d'Alexandre ORMAUX, Maire.

Date d'affichage : 04/09/2020

**Présents** : Sandrine BOYER-CLOP, Ludovic BRENOT, Christophe CHAPUIS, Fabrice COQUARD, Benoît FOLIN, Stéphanie JUPILLE, Juline MACOR, Carole MENETRIER, Julien MONIN, Alexandre ORMAUX, Nicolas PHILIPPE.

M Fabrice COQUARD a été élu secrétaire.

## 2020-48

Objet de la délibération : **droits de préemption urbain parcelles ZC 113 et ZB 28**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées ZC 113 et ZB 28.

## 2020-49

Objet de la délibération : **Modifications budgétaires : budget communal 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031 : Frais d'études		60 000.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>60 000.00 €</b>
D 2132 : Immeubles de rapport	60 000.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>60 000.00 €</b>	

## 2020-50

Objet de la délibération : **Modifications budgétaires : budget lotissement 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		39 365.25 €
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>		<b>39 365.25 €</b>
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct		56 561.98 €
<b>TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc</b>		<b>56 561.98 €</b>

## 2020-51

### Objet de la délibération : **Adhésion à l'Association la Pive**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer, pour une cotisation annuelle de 50 euros, à l'Association La Pive, dont l'objet est de créer et administrer la monnaie la Pive sur le territoire franc-comtois de la Région Bourgogne-Franche-Comté, avec l'objectif de concourir à l'intérêt général et de rechercher l'utilité sociale grâce à :

- L'implication des citoyens, des entreprises, des associations et des collectivités afin d'œuvrer ensemble pour le développement local dans les domaines environnemental, économique, culturel et social,
- La mise en réseau de ces mêmes opérateurs pour dynamiser leurs échanges,
- La contribution à la formation et à l'éducation de ces mêmes opérateurs sur les différentes fonctions de la monnaie et sur ses capacités à favoriser un développement local dans le respect de l'humain et de l'environnement,
- La création d'un supplément d'activité sur tout le territoire comtois par une meilleure interface entre les besoins non satisfaits et les possibilités d'offres de produits et de services.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à la majorité des membres présents (10 pour et 1 abstention) :

- Approuve l'adhésion,
- Mandate le Maire pour signer tous documents à cet effet.

## 2020-52

### Objet de la délibération : **Contrat de Maintenance défibrillateur automatisé externe**

La commune ayant fait l'achat d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) en 2018, un contrat de maintenance de l'appareil est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de souscrire un contrat de maintenance et de service, auprès de la société Défibrillateur Center à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, pour la somme de 120 euros HT annuel.
- Donne pouvoir au Maire pour signer ce contrat

## 2020-53

### Objet de la délibération : **Convention de mise à disposition de personnel avec la CCPR**

Depuis la démission de l'adjoint technique chargé de l'entretien de la mairie et de la salle des fêtes, la commune n'a plus d'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de signer une convention de mise à disposition de personnel avec la CCPR
- Donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

### Objet de la délibération : **Modification travaux de voirie 2020**

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les travaux de voirie, rue de la Distillerie et rue des Grandes Pièces, initialement prévus, pour l'année 2020 par délibération 2020-18 du 24/04/2020 par les travaux suivants :

Lieu	Montant en € TTC
Rue de Boulot	4 146.00
Rue des Marnières	3 992.00
<b>TOTAL</b>	<b>8 138.00</b>

Le reste est inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte ces modifications.**
- **Autorise le Maire à engager ces travaux.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire  
Alexandre ORMAUX